

**COMMUNE D'AIRION**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 22 février 2024 à 19 heures 00**

Le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué par voie électronique le quatorze février deux mille vingt-quatre s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire.

**Nombre de  
Conseillers :**

**En exercice : 10**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**Présents** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Agnès BOILLET

**Absents excusés** : Julie LAGOUE

**Absents** :

**Pouvoir** : Julie LAGOUE à Cédric VANDENDAELE

**Secrétaire de séance** : Leslie PELLEIEUX

**Séance ouverte à 19h00**

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2023
- Validation des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Agent recenseur-rémunération
- Rapport de la Cour Régionale des Comptes concernant la Communauté de Communes du Plateau Picard
- Éléments de calendrier
- Questions diverses du conseil municipal
- Questions diverses du public

**1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sur la base du volontariat, Madame Leslie PELLEIEUX est secrétaire de séance.

## 2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2023 est approuvé à la majorité.

***Pour*** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Agnès BOILLET, Julie LAGOUE

***Contre*** : Néant

***Abstention*** : Leslie PELLEIEUX, Aurélie DROBECQ

## 3) VALIDATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Maire rappelle au conseil municipal les échanges en date du 20 décembre 2023 durant lesquels il a été fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à aux modalités définies, un registre a été mis à disposition et une réunion publique présentant le projet s'est tenue le samedi 10 février 2024.

Madame le Maire présente le bilan de cette concertation à savoir la présence d'une quinzaine de personnes en réunion publique dont un élu de Cuignières et l'association CHAD.

A l'issue de la concertation, les participants proposent de modifier les ZAEnR présentées en séance pour réintégrer tout le bâti, y compris le Haras et la Ferme du Bel Air. Le Maire décide de suivre la proposition issue de la concertation et propose au vote :

- Pas d'éolienne sur le territoire de la commune,
- Panneaux photovoltaïque sur les zones U et AU du PLU, y compris au Haras et au Bel Air,
- Pas de photovoltaïques, sur terres arables.
- Géothermie possible pour les particuliers et les entreprises hors zone à dominante humide pour éviter de creuser,
- Pas de méthanisation car aucune canalisation de gaz à proximité et pour éviter les nuisances liées aux passages de camions et tracteurs,

Après échanges, le conseil municipal :

- Approuve le bilan de la concertation exposé en séance et les suites données à cette concertation,
- Arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées en annexes,

- Précise que la présente délibération sera transmise, à la communauté de communes du Plateau Picard, pour débat en conseil communautaire (la proposition d'Airion pourra être revue suite au débat à la CCPP) en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département.

**Pour** : Leslie PELLEIEUX, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Julie LAGOUE

**Contre** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Françoise DUPRÉ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Agnès BOILLET.

L'opposition est uniquement liée à la protection des deux bâtiments du Haras et du Bel Air.

**Abstention** : Néant

#### **4) COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 ;

Vu le décret du 10 janvier 1936 relatif au budget et à la comptabilité des communes ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée ;

Considérant les opérations de l'exercice 2023, Madame le Maire certifie l'identité des valeurs avec celles du Trésorier, des écritures, des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant la régularité des écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier de Saint Just en Chaussée ;

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE			
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations	260888,24	340585,64	68804,08	25435,60	329692,32	366021,24
Résultat		79697,40	43368,48			36 328,92
Résultat reporté		176245,42		344 241,62		520487,04
Totaux cumulés		255942,82		300873,14	329692,32	886508,28
Résultats clôture						556815,96

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate à l'unanimité la concordance des écritures entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif de Madame le Maire,
- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023, n'appelle ni observation, ni réserve.

**Pour** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Agnès BOILLET, Julie LAGOUE

**Contre** : Néant

**Abstention** : Néant

### **5) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Sous la présidence de Madame Françoise DUPRÉ, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

#### **Investissement**

##### **Dépenses**

Prévu : 506 159,40 €

Réalisé : 68 804,08 €

Reste à réaliser : 438 000 € (*sur deux gestions*)

##### **Recettes**

Prévu : 655 498,89 €

Réalisé : 25 435,60 €

Reste à réaliser : 246 950 €

**Résultat d'investissement 2023 : - 43 368,48 €**

**Excédent d'investissement reporté 2022 : 344 241,62 €**

#### **Fonctionnement**

##### **Dépenses**

Prévu : 442 694,42 €

Réalisé : 260 888,24 €

Reste à réaliser : 0,00 €

### Recettes

Prévu : 442 694,42 €

Réalisé : 340 585,64€

Reste à réaliser : 0,00 €

**Résultat de fonctionnement 2023 : + 79 697,40 €**

**Excédent de fonctionnement reporté 2022 : 176 245, 42 €**

### Résultat de clôture de l'exercice

**Excédent de fonctionnement : 255 942,82 €**

**Excédent d'investissement : 300 873,14 €**

**Excédent global de clôture : 556 815,96 €**

	FNCTION	INVESTISS	ENSEMBLE			
	NEMENT	EMENT	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations	260 888,24	340 585,64	68 804,08	25 435,60	329 692,32	366 021,24
Résultat		79 697,40	43 368,48			36 328,92
Résultat reporté		176 245,42		344 241,62		520 487,04
Totaux cumulés		255 942,82		300 873,14	329 692,32	886 508,28
Résultats clôture						556 815,96

Constate que les opérations d'investissement prévues pour 2023 (réfection rue Paul Courroy) et restant à réaliser sont inscrites pour :

Dépenses d'investissement : 438 000,00 € (prévu sur exercices 2023 et 2024)

Recettes d'investissement : 246 590,00 €

Hors de la présence de Madame Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2023.

**Pour** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Agnès BOILLET, Julie LAGOUE

**Contre** : Néant

**Abstention** : Néant

#### **6) COMPTE DE GESTION 2023 CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 ;

Vu le décret du 10 janvier 1936 relatif au budget et à la comptabilité des communes ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée ;

Considérant les opérations de l'exercice 2023, Madame le Maire certifie l'identité des valeurs avec celles du Trésorier, des écritures, des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant la régularité des écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier de Saint Just en Chaussée ;

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations	6 953,78	15160,00
Résultat		8 206,22
Résultat reporté	4 554,53	
Totaux cumulés		
Résultats clôture		3 651,69

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate à l'unanimité la concordance des écritures entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif de Madame le Maire,
- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023, n'appelle ni observation, ni réserve.

**Pour** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Agnès BOILLET, Julie LAGOUE

**Contre** : Néant

**Abstention** : Néant

#### **7) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 CCAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Sous la présidence de Madame Françoise DUPRÉ le conseil municipal examine le compte administratif du centre communal d'action social 2023 qui s'établit ainsi :

### Investissement

#### Dépenses

Prévu : 0 €

Réalisé : 0 €

Reste à réaliser : €

#### Recettes

Prévu : 0 €

Réalisé : 0 €

Reste à réaliser : €

**Résultat d'investissement 2023 : 0 €**

**Excédent d'investissement reporté 2022 : 0 €**

### Fonctionnement

#### Dépenses

Prévu : 15 300,00 €

Réalisé : 6953,78 €

Reste à réaliser : 0,00 €

#### Recettes

Prévu : 15 300,00 €

Réalisé : 15 160,00€

Reste à réaliser : 0,00 €

**Résultat de fonctionnement 2023 : 8206,22 €**

**Déficit de fonctionnement reporté 2022 : - 4554,53 €**

## Résultat de clôture de l'exercice

**Excédent de fonctionnement : 3651,69 €**

Hors de la présence de Madame Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2023 du centre communal d'action social.

**Pour** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Agnès BOILLET, Julie LAGOUDE

**Contre** : Néant

**Abstention** : Néant

Pour mémoire, le CCAS a été dissout au 31 décembre 2023 et l'excédent constaté sera intégré au budget primitif 2024 de la commune.

### **8) AGENT RECENSEUR-RÉMUNÉRATION**

Madame le Maire rappelle que le recensement, cette année, a été effectué par Madame Marion TORRES-VELASCO, secrétaire de mairie, et qu'il peut être fixé une rémunération pour cette tâche indépendante de son premier emploi en Mairie.

Madame le Maire propose de rétrocéder une partie de la dotation forfaitaire versée par l'Etat d'un montant de 688 euros sous forme de prime « Recensement ».

Après débat, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à verser la prime « Recensement » d'un montant de 344 euros à Madame Marion TORRES-VELASCO. Les 334 euros restants servant à couvrir les autres dépenses liées au recensement (impressions; enveloppes, etc.)

**Pour** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Agnès BOILLET, Julie LAGOUDE

**Contre** : Néant

**Abstention** : Néant

### **9) RAPPORT DE LA COUR RÉGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD**

Madame le Maire expose que la chambre régionale des comptes Hauts-de-France a procédé, à l'examen de la gestion de la communauté de communes du Plateau Picard des exercices 2017 et suivants.

Le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes du Plateau Picard, à compter de 2017, a été ouvert le 29 septembre 2022, par courrier du président de la chambre, adressée à M. Frans Desmedt, président et ordonnateur de l'établissement public.



L'entretien de fin de contrôle s'est déroulé le 24 avril 2023.

La chambre, dans sa séance du 10 mai 2023, a arrêté ses observations provisoires.

En raison du décès de M. Desmedt survenu le 3 mai 2023, celles-ci ont été transmises à M. Olivier Debeule, son premier vice-président, élu président par le conseil communautaire le 1er juin 2023.

Après avoir examiné la réponse reçue, la chambre, dans sa séance du 29 août 2023, a arrêté ses observations.

La présentation de ce rapport ayant eu lieu, la Chambre régionale des comptes a adressé aux communes en application de l'article L.243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées au conseil municipal et donner lieu à un débat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, acte la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Hauts-de-France portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes du Plateau Picard des exercices 2017 et suivants et acte la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du conseil municipal.

**Pour** : Sandrine BOULAS-DRETZ, Leslie PELLEIEUX, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON, Aurélie DROBECQ, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Agnès BOILLET, Julie LAGOUDE

**Contre** : Néant

**Abstention** : Néant

### **ÉLÉMENTS DE CALENDRIER**

2 mars 2024 : Permanence

7 mars 2024 : Réunion de travail sur le budget

8 mars 2024 : Commission communale des impôts directs

15 mars 2024 : Opération « Nettoyons la nature » pour les élèves de l'école

16 mars 2024 : Opération « Nettoyons la nature » avec les habitants du village + portes ouvertes du lycée agricole d'Airion

20 mars 2024 : Conseil syndical SMBVB

21 mars 2024 : Prochain conseil municipal + conseil communautaire

1er, 2 et 3 juin 2024 : Fête communale

9 juin 2024 : Elections européennes

## QUESTIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Verstraete s'interroge sur la commande de panneaux de signalisation. Madame le Maire précise que les panneaux sont en mairie et qu'il ne reste plus qu'à les mettre en place.

Messieurs Verstraete et Priem s'interrogent sur le retour de candidature pour le poste de cantonnier. Madame le maire informe le conseil, que 3 candidatures ont été réceptionnées et que prochainement l'annonce sera mise sur le pôle emploi et le site de la mairie

Ils pensent que l'emploi n'est pas attractif à 20h00 par semaine et qu'un 35h00 serait plus adapté à la commune. Madame le Maire rappelle que le conseil a voté pour la réduction du temps de travail à 20h00 du poste de cantonnier au précédent conseil afin de pouvoir prendre le temps de s'assurer des compétences de la personne recrutée dans l'attente d'une embauche, l'ensemble des membres du conseil municipal s'est engagé à assumer les tâches de l'agent technique.

Madame le Maire informe les membres du conseil du bilan du recensement de la commune. 192 logements ont été recensés dont 8 familles qui n'ont pas répondu au questionnaire. Il y a 14 logements vacants, 5 résidences secondaires et 6 résidences occasionnelles.

Madame le Maire fait un point sur les travaux de l'église. La réfection de la porte est en cours, la réparation des tuiles a été effectuée. La partie haute du clocher, qui est plus difficile d'accès, semble nécessiter des travaux sur la charpente, pas de remise des ardoises possible dans l'immédiat.

Madame le Maire trace un bilan sur la visite du 16 février 2024 de Madame la Sous-Préfète de Clermont. Cette dernière a pu découvrir le village et notamment le Haras et le Comptoir d'Airion. Madame le Maire a pu lui présenter les projets communaux en cours ou à venir, en particulier les travaux de la rue du Sergent-Chef Paul Courroy qui font l'objet de demandes de subventions.

## QUESTIONS DIVERSES DU PUBLIC

Pas de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

Sandrine BOLLAS-DRETZ, maire

Leslie PELLEIEUX, secrétaire de séance